

Arrêté N°POL-150/2023

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement et la circulation sur la M163 au croisement de la rue des Clauzes et de la rue du Général Berthézène afin de permettre le curage du réseaux des eaux pluviales, par l'entreprise SOMES du Lundi 28/08/2023 au Vendredi 08/09/2023.

A R R E T E

Article 1 Afin de permettre le curage du réseaux des eaux pluviales sur la M613 au croisement de la rue des Clauzes et de la rue du Général Berthézène par l'entreprise SOMES, du Lundi 28/08/2023 au Vendredi 08/09/2023, le stationnement et la circulation seront réglementés de la manière suivante :

- **Travaux de nuit**
- **Stationnement interdit sur l'emprise des chantiers**
- **Rues barrées et interdites à la circulation, (sauf services publics et de collecte).** *Dans le cas où les travaux ont lieu un jour de collecte des ordures ménagères, et qu'il est impossible de laisser le passage du véhicule de ramassage, le permissionnaire devra faire en sorte que les sacs à collecter soient entreposés en amont ou en aval de la section barrée, afin que la collecte puisse être effectuée.*
- **Circulation alternée par feu ou manuellement**
- **Les déviations nécessaires seront mises en place par l'entreprise**
- **Vitesse limitée à 30 km/h**

Article 2 Les panneaux de signalisation réglementaires seront apposés par la Métropole pour permettre l'application des présentes dispositions

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

Article 4 Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- **Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries**
- **Mise en ligne le 16/08/2023**
- **Notifiée à l'intéressé**

Le Maire,

Guy LAURET

